



SBI saisi suite à deux ATD dans un délai de trente jours

Par manu73, le 03/01/2015 à 12:22

bonjour ,

en février dernier j'ai reçu à 10 jours d'intervalle deux atd différents sur mon compte courant le premier a été refusé par la banque , du au subi une somme de 460 euros ayant été mise à ma disposition , mais le deuxième 10 jours plus tard a été accepté et ces 460 euros débités , laissant mon compte à zéro .

J'ai demandé une explication à ma banque et il invoque le fait que dans un délai de 30 jours si un nouvel atd se présente même le subi peut être saisi .

qu'en est il réellement

je viens de consulter ce site qui en parle mais n'ayant pas de compétences juridiques je n'y comprends pas grand chose .

<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/3695-PGP.html>.

Quel est dans ce cas l'intérêt du subi si au final il peut être saisi ?